

## REFORME TERRITORIALE

Clause de compétence générale

Zoom sur les régions

Ne pas se résigner

Dernière minute :  
Loi sur « compétitivité et éthique du sport »

Alors que les collectivités territoriales sont les premiers financeurs publics du sport, que la taxe professionnelle a déjà été supprimée, la réforme territoriale prévoit pour les départements et les régions la suppression de la clause de compétence générale.

Alors que le gouvernement prépare une loi qui risque encore d'accentuer le désengagement de l'Etat du sport pour tous, les collectivités territoriales ne seront pas en mesure de compenser, ni même de poursuivre leurs engagements actuels.

Rappelons le rôle des collectivités territoriales en matière de sport et la nécessité de compétences et moyens réels permettant un développement du tissu associatif local, de la formation, du transport, des équipements, des manifestations populaires, etc.

Dans le contexte des élections régionales, interpellons les candidats et nos députés. Il est encore temps de faire pression !

## Février 2010



**Non à la suppression de la clause de compétence générale !**

La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ouvre la voie de la décentralisation, actant de la répartition des pouvoirs au profit des acteurs locaux.

La clause de compétence générale permet aujourd'hui aux collectivités territoriales d'administrer librement leurs compétences sur leurs territoires (article 72 de la Constitution). Les collectivités peuvent intervenir dans tout domaine, sur la base de l'intérêt public local et dès lors que la compétence n'est pas dévolue par les textes à une autre personne publique.

Le sport n'étant pas une compétence transférée par l'Etat, cette clause permet ainsi aux collectivités territoriales, sur le fondement de l'intérêt général, de décider d'actions et de moyens en matière de sport.

Sa suppression aura pour effet de faire disparaître des pans entiers d'actions des collectivités et de l'aménagement du territoire dans lesquels l'État ne s'investit plus, dont le sport, les APS et l'EPS!

Sans politiques publiques, la privatisation va s'accentuer et les inégalités avec. Seules les personnes en ayant les moyens pourront accéder à une pratique physique et sportive. C'est l'intérêt général, l'égalité et le droit de tous au sport qui sont en question.

Le 8 février dernier, le Sénat a voté en première lecture la suppression de cette clause de compétence générale pour les départements et les régions. L'adoption définitive, après passage à l'Assemblée Nationale puis de nouveau au Sénat, se concrétiserait à l'automne prochain.

Contact :  
emmanuelle.oulaldj@fsgt.org  
01 49 42 23 30

Rendez-vous sur [www.fsgt.org](http://www.fsgt.org)

**Il est encore temps d'agir, de sensibiliser nos adhérents et d'interpeler nos élus !**

# Zoom sur les régions

## Conférence régionale du sport

Impulsée une première fois par la loi « Voynet » en 1999, puis lors des Etats Généraux du Sport en 2002, la création de conférences régionales du sport a été discutée dès l'été 2004 dans le cadre du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales, rejetée en première lecture par le Sénat. C'est le CNOSF qui a relancé cette initiative dans une convention passée avec l'ARF (Association des régions de France) en 2006.

Onze conférences sont déjà à l'œuvre.

**La suppression de la clause de compétence générale pourrait voir la fin de ces conférences !**

**Le contexte des élections régionales et la suppression de la clause de compétence générale nous incitent à regarder de plus près ce que font les régions en matière de sport.**

**Alors que les prix des licences ne favorisent pas la pratique des jeunes et que des schémas de cohérence territoriale sont nécessaires pour les équipements, la politique des régions en matière de sport pour tous s'est développée en ce sens depuis 2005. La suppression de la clause de compétence générale y mettrait fin.**

## Picardie

La région a décidé en mai 2009 de créer sa *conférence régionale du développement du sport*. Après avoir étudié les différentes instances en activités dans les autres régions, la Picardie a décidé de mettre en place quatre collèges (collectivités, Etat, mouvement sportif et pays) et des commissions thématiques, organisées comme des groupes de travail. Les 70 membres de la conférence travailleront sur les équipements, l'emploi et la formation, le sport de haut niveau, le sport pour tous, les aides au mouvement sportif, etc.

## Nord Pas de Calais

La région a décidé la mise en place d'une politique de coopération Nord-Sud. Elle consacre 1% du budget régional des sports à des partenariats sportifs avec des pays du Sud. Affirmant que le sport ne connaît pas de frontières, la Région permet aux associations sportives qui le désirent d'effectuer des échanges avec des sportifs originaires d'autres régions du monde. La Région a également mis en place une aide pour l'acquisition de matériel à destination des clubs valides qui intègrent une pratique handisport ou sport adapté, et des clubs de sport adapté ou handisport, qui intègrent une pratique valide.

## Poitou Charentes

Pour encourager la pratique sportive, la région a mis en place le « ticket sport », permettant de bénéficier d'une réduction de 25€ sur le montant de l'inscription à un club. Le ticket-sport concerne les 73 000 jeunes scolarisés en seconde, première et terminale générales et technologiques, les jeunes en second cycle, les apprentis, et les jeunes de 15 à 20 ans scolarisés en Maisons Familiales Rurales, en Instituts Médicaux Educatifs ou en Instituts Médicaux Professionnels.

## Limousin

La région Limousin a mis en place un schéma directeur des équipements sportifs de son territoire. A partir du recensement des équipements en service, publics ou privés, ouverts au public à titre gratuit ou onéreux, l'objectif est de donner des pistes de réflexion communes aux différents acteurs du sport et d'établir un maillage cohérent d'équipements sportifs de qualité sur le territoire régional.

## Aquitaine

La région a mis en place un *Observatoire Régional des Activités Physiques et Sportives (ORAPS)* dont l'objectif est une meilleure connaissance des différents indicateurs du sport aquitain tant en matière d'équipements, de flux financiers que d'emploi induits par ce secteur. Cet observatoire constitue un lieu d'échange sur tous les domaines liés à l'activité sportive et au loisir.



# Soutien au développement de la FSGT

Depuis 2005, les régions soutiennent une grande partie des comités régionaux FSGT. Même si les aides ne sont pas toujours homogènes ou importantes, les régions contribuent à la reconnaissance de la FSGT sur le territoire, au développement de l'emploi, de la formation, du transport et de l'organisation de manifestations exceptionnelles.

Les conséquences de la RGPP et de la réforme territoriale risquent de nuire concrètement au développement régional de nos structures.

## En Ile de France

L'arrivée de la gauche en 2005 a permis la mise en place des conventions avec les ligues régionales sportives, dont la FSGT qui reçoit 38000 euros chaque année. Elle a également mis en place des lieux de concertation au travers de l'organisation de la journée des bénévoles et des assises régionales. Les chèques transports qui ont apporté à la ligue FSGT environ 26 000 euros sur 4 ans sont d'ailleurs le fruit de cette concertation.

## En Rhône Alpes

Le comité régional FSGT a signé un contrat d'objectif pour la durée de la mandature qui doit répondre à des objectifs précis, y compris en matière de public cible. Le comité reçoit 7000 euros de fonctionnement et 7000 euros pour des opérations, notamment dans les quartiers.

## En Midi-Pyrénées

Le comité régional FSGT et la Région ne sont pas liés par une convention spécifique, mais la région soutient la FSGT en participant au financement d'un poste, correspondant à la somme de 44 000 euros depuis 2006. La région soutient également à l'organisation de manifestations sportives nationales ou internationales. Enfin, elle apporte une aide « à la licence » pour les lycéens et élèves en apprentissages.

## En Bretagne

En 2006, le comité régional a signé une première convention reconnaissant les actions de la FSGT et affectant une aide de 6000 euros qui a ensuite évolué à 7500 euros. Des aides sont accordées pour des manifestations exceptionnelles comme le tour de Bretagne ( 2000 euros) et les championnats fédéraux. Enfin, la région aide les bretons qui se déplacent dans les championnats.

## En Bourgogne

La politique de la région est de financer une manifestation exceptionnelle chaque année par fédération. Le comité FSGT fait en général le choix de prioriser l'organisation des épreuves fédérales. Deux types d'aide sont accordées, sans l'existence d'aucune convention : une aide de fonctionnement d'environ 700 euros et une aide liée à la formation d'environ 2500 euros. La région aide par ailleurs les jeunes à pratiquer à la fois à l'UNSS et dans une autre fédération, en remboursant une des deux licences.

## En Provence Alpes Côtes d'Azur

En plus des subventions, de l'aide à l'emploi et la formation et la participation régulière à des rencontres/débats, la Région finance des échanges de la ligue FSGT avec la ligue du Piémont de l'UISP (Italie).

### Des chiffres qui en disent long !

Concrètement, la **suppression de la taxe professionnelle** (avec la compensation des nouvelles taxes) engendrera des baisses de ressources de :

- 30 % pour les communes
- 26 % pour les régions
- 24 % pour les départements.

Soit une perte d'environ 11 milliards d'Euros, qui correspond à la contribution annuelle des collectivités territoriales en matière de sport.

En 2007, les dépenses publiques du sport sont assumées à 24% par l'Etat contre **76% par les collectivités territoriales.**



# Ne pas se résigner

## Résister, c'est créer !

La résistance est indispensable. La FGST décide d'interpeller les députés et sénateurs. De nombreuses initiatives sont prises au niveau local par les comités et les clubs, notamment lors de leurs AG, pour sensibiliser les adhérents sur les conséquences de ces réformes.

Mais la résistance ne doit pas se limiter à la défense d'un modèle du sport français que nous avons toujours voulu faire évoluer et qui ne garantit pas l'égalité d'accès au sport, aux APS et aux loisirs. Nous devons analyser, créer, proposer !

C'est pourquoi, la FSGT a décidé de s'engager avec d'autres dans un espace intitulé « le sport est un droit » qui vise à faire vivre des réflexions, des revendications et des actions pour un véritable service public du sport et des APS.

Une journée de travail s'est tenue le 6 février dernier avec une quarantaine de participants d'univers divers : syndicats, fédérations affinitaires, élus locaux, partis politiques, enseignants en EPS, élus du mouvement sportif, etc. La question du service public étant au cœur de l'espace, nous avons retenu tous ensemble le principe d'une rencontre avec le « comité national pour des Etats Généraux des services publics », qui se tiendront en octobre prochain après une série de débats au niveau local. Les travaux de groupe de cette journée commune ont également confirmé l'urgence en matière de financement, la revendication de moyens publics forts. Les participants à cette journée souhaitent un moratoire sur les réformes en cours et demande l'ouverture d'un grand débat public.

Plus d'informations : [lesportestundroit@gmail.com](mailto:lesportestundroit@gmail.com) ou le site internet de la FSGT

### Le CNOSF se défile

Malgré un vote du Conseil d'administration du CNOSF pour faire publier le jour de l'ouverture des JO un communiqué, intitulé « **attention sport en danger** », son Président a fait machine arrière. La raison ? Un déjeuner du Président de la République avec l'équipe de France de handball, en présence des 2 ministres et du président de la FFHB. Le Président aurait tenu à rassurer les personnes présentes... La FSGT ne partage pas la décision de Denis Masegla, l'a fait savoir et continuera plus que jamais son engagement !

Lire la tribune de Lydia Martins Viana sur [www.fsgt.org](http://www.fsgt.org)



**Dernière minute !**

## Loi sur la compétitivité et l'éthique du sport !

Un pas de plus va bientôt être franchi dans le désengagement de l'Etat du sport pour toute la population ! Décidément, le lobbying professionnel porte ses fruits ! Relatif à la compétitivité et à l'éthique du sport, la secrétaire d'Etat prépare un projet de loi visant une « refonte en profondeur » du modèle français du sport.

Le texte affiche l'objectif principal de rendre plus compétitif le sport français en instaurant plus de liberté d'agir pour le sport professionnel. Il leur facilite clairement la tâche : moins de contraintes administratives, financières et juridiques, mais également plus de pouvoirs avec notamment la possibilité pour les clubs, devenus sociétés sportives, de s'inscrire directement dans les compétitions, sans passer par la fédération délégataire. Évidemment ces contraintes seront toujours applicables au sport pour tous contraignant les associations à se conformer aux contraintes de la déclaration statutaire, de l'agrément Jeunesse et Sport et d'une déclaration supplémentaire au titre "d'établissement d'APS". En actant également de sa main mise sur le haut niveau, le gouvernement affiche ses priorités. Et tant pis pour le sport pour tous...

**L'Etat veut laisser le sport pour tous aux collectivités territoriales, sans leur donner ni compétences ni moyens. Ne nous résignons pas face à cette vision de l'intérêt général et du service public !**

**Mais aussi...** La deuxième phase de la RGPP est lancée, elle viserait notamment à supprimer les postes de cadres d'Etat ! A suivre...